



PLANIFICATION INTÉGRÉE 2017-2022



Adoptée le 30-08-2017 lors d'une rencontre ordinaire du conseil d'administration de Forêt Hereford inc.

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	2
SCHÉMA DU PROCESSUS DE LA PLANIFICATION INTÉGRÉE	4
FINS DE BIENFAISANCE FORêt HEREFORD INC	5
MISSION DE FORêt HEREFORD INC	5
VALEURS DE FORêt HEREFORD INC	6
VOCATION DE LA FORêt COMMUNAUTAIRE HEREFORD	7
NOUVELLE GOUVERNANCE DE FORêt HEREFORD INC	8
ZONAGE FONCTIONNEL DE LA FORêt COMMUNAUTAIRE HEREFORD	9
ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	10
ANNEXE : PROJETS RÉCRÉOTOURISTIQUES À COURT ET MOYEN TERME DANS LA FORêt COMMUNAUTAIRE HEREFORD	29

MISE EN CONTEXTE

Ce document présente un résumé de la démarche de planification intégrée et de zonage fonctionnel de la Forêt communautaire Hereford. La démarche a été abordée sous deux angles : la gouvernance et les enjeux du territoire de la Forêt communautaire Hereford et de ses ressources. Outre celui-ci, deux autres documents peuvent être consultés, soit celui concernant le volet gouvernance et l'autre concernant le volet zonage (incluant les portraits des ressources et fonctions de la Forêt communautaire Hereford et les démarches de concertation).

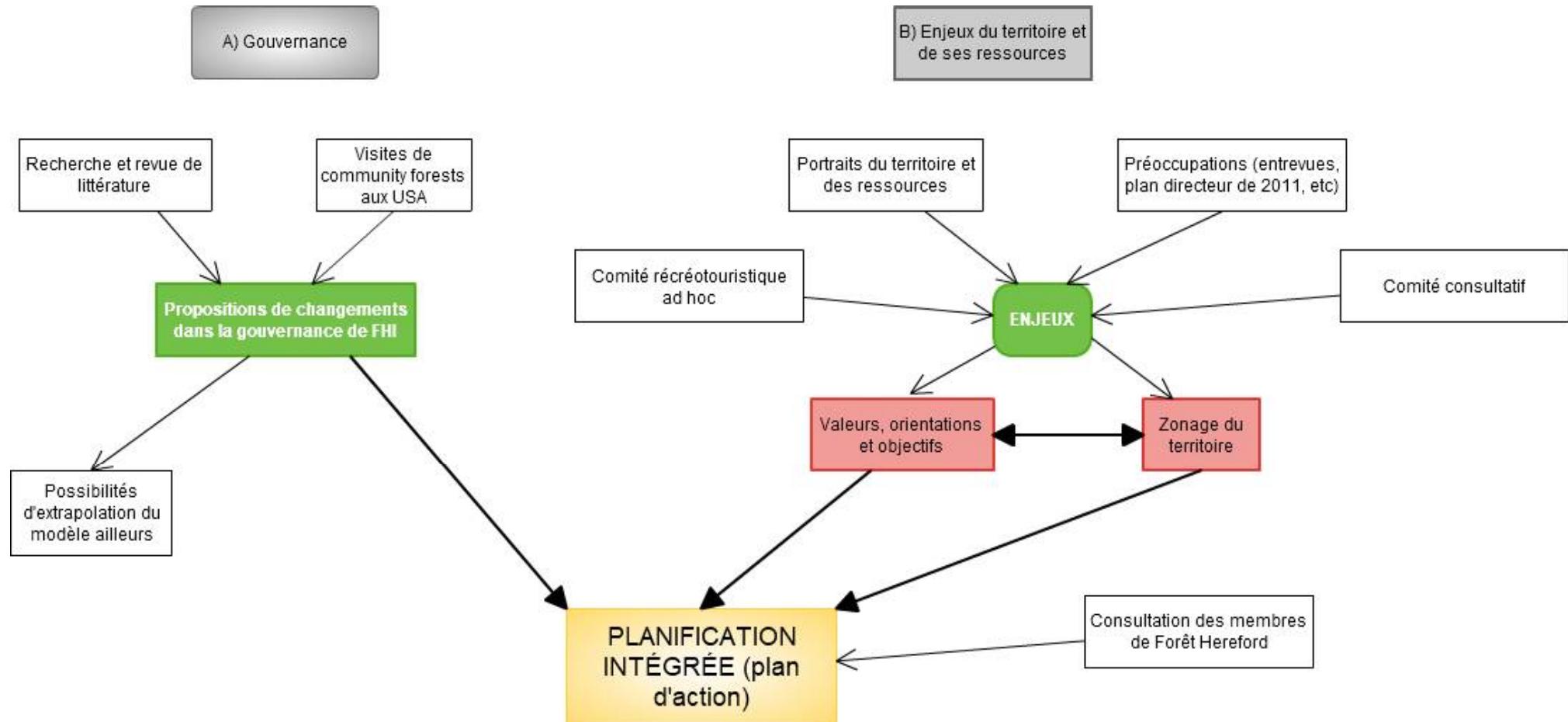
À l'hiver 2015, Forêt Hereford inc. (FHI) a débuté une approche enjeux-solutions en amont de la démarche de planification intégrée. L'initiative visait à recueillir les préoccupations des membres du conseil d'administration et des deux tables consultatives de Forêt Hereford. Cette approche permettait ensuite d'identifier des solutions, qui se sont traduites dans les valeurs, les orientations, les objectifs et les actions de la planification intégrée. En plus, des comités ont été mis en place afin de bien intégrer l'ensemble des intérêts de la communauté, soit un comité récrétouristique et un comité consultatif. Les valeurs, les orientations et les objectifs ont servi d'assise à la démarche de zonage fonctionnel du territoire. Les fins de bienfaisance sont présentées étant donné leur importance dans la gestion courante de Forêt Hereford inc. La mission de Forêt Hereford, établie en 2013, a été quelque peu modifiée suite à la présente analyse concernant la gouvernance. Quant à elle, la vocation du territoire de la Forêt communautaire Hereford n'avait encore jamais été définie et a donc été précisée au cours du présent processus de planification.



Les valeurs et les orientations réfèrent à des éléments statiques, qui ne devraient pas changer beaucoup dans le temps. Une valeur réfère à quelque chose d'important, à laquelle nous tenons et qui nous représente. L'orientation indique la direction donnée aux valeurs identifiées et les orientations, les objectifs et les actions sont toutes liées. D'ailleurs, la direction donnée aux valeurs, tout comme la gestion quotidienne de la Forêt communautaire Hereford, sont fortement dépendantes du respect des obligations liées au statut d'organisme de bienfaisance de Forêt Hereford inc. Ainsi, le libellé des orientations a fortement été calqué sur celui des fins de bienfaisance de Forêt Hereford inc. Il est également souhaité de structurer bon nombre de redditions de compte (ex.: rapport annuel, budget annuel, etc.) en fonction de ces nouvelles orientations. La hiérarchisation des orientations et des objectifs est présentée sous forme de priorité, en fonction des préoccupations émises par les intervenants rencontrés en 2015. Les objectifs, les stratégies et les actions pourront changer avec le temps, notamment au fil des réalisations et de l'évolution du contexte de la Forêt communautaire Hereford. Le verbe utilisé pour chaque objectif est très important et indique déjà une prise de position. Les actions indiquent comment seront réalisés les objectifs, qui eux expliquent comment l'orientation sera respectée. Rappelons également qu'il s'agit de la planification de Forêt Hereford inc. et donc, elle est établie en fonction des champs de compétences et de juridiction de l'organisme, en complémentarité avec ceux de ses partenaires.



SCHÉMA DU PROCESSUS DE LA PLANIFICATION INTÉGRÉE



FIN DE BIENFAISANCE FORÊT HEREFORD INC.

- ❖ Acquérir et détenir le mont Hereford afin de conserver l'équilibre écologique et floristique de la forêt et d'assurer la conservation perpétuelle de sa biodiversité;
- ❖ Mettre en valeur la richesse écologique du territoire de la Forêt communautaire par le biais de panneaux d'interprétation afin d'initier le public aux principes et méthodes de base pour la conservation et la restauration de la forêt;
- ❖ Régénérer les portions de territoires forestiers dégradés (...);
- ❖ Effectuer de la recherche fondamentale ou appliquée relativement à la forêt et à l'aménagement forestier durable et en disséminer les résultats;
- ❖ Maintenir et développer sur le site un réseau de sentiers, permettant au public de pratiquer des activités physiques telles que le vélo de montagne, la randonnée pédestre et l'ornithologie;
- ❖ Remettre des fonds à des organismes de bienfaisance enregistrés (...) qui effectuent de la recherche appliquée sur la forêt, la faune ou la flore.

MISSION DE FORÊT HEREFORD INC.

La raison d'être de Forêt Hereford Inc. (FHI) est de détenir et de gérer le territoire de la Forêt communautaire Hereford en fonction des principes des forêts communautaires : soit une forêt contrôlée par la communauté, qui lui assure accès au territoire et à ses opportunités, tout en favorisant les retombées locales, qui est aménagée et utilisée pour des fins et des usages multiples, et qui est régie selon les principes du développement durable. FHI intervient donc de manière à améliorer le capital écologique et naturel de son territoire, afin que celui-ci soit un laboratoire autofinancé de gestion intégrée des ressources naturelles au bénéfice des communautés d'East Hereford et de Saint-Herménégilde, tout en favorisant le rayonnement et les retombées du projet au plan régional.

VALEURS DE FORêt HEREFORD INC.



CONSERVATION



COMMUNAUTÉ



RESTAURATION



COHABITATION



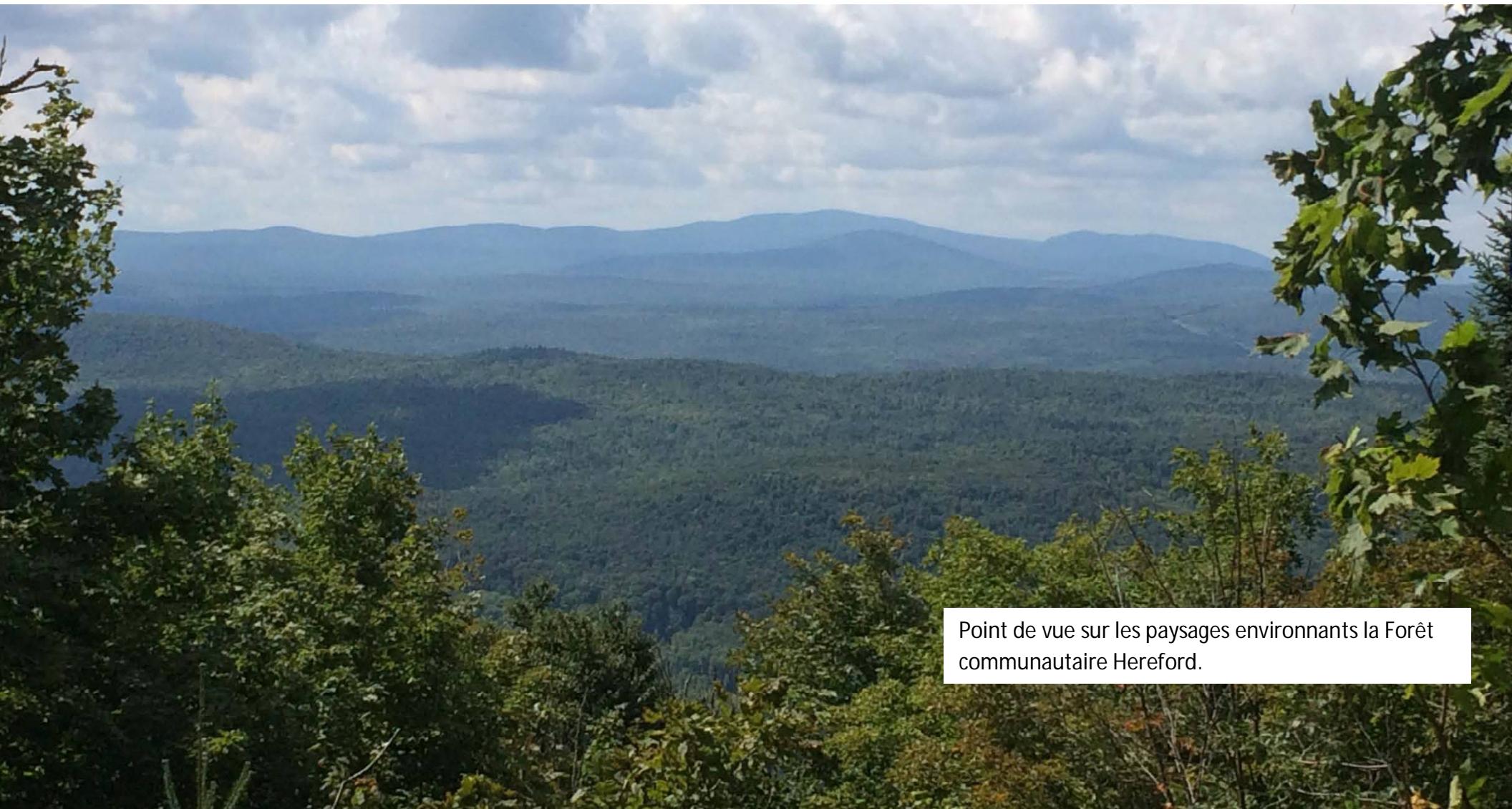
ACCESSIBILITÉ



INNOVATION

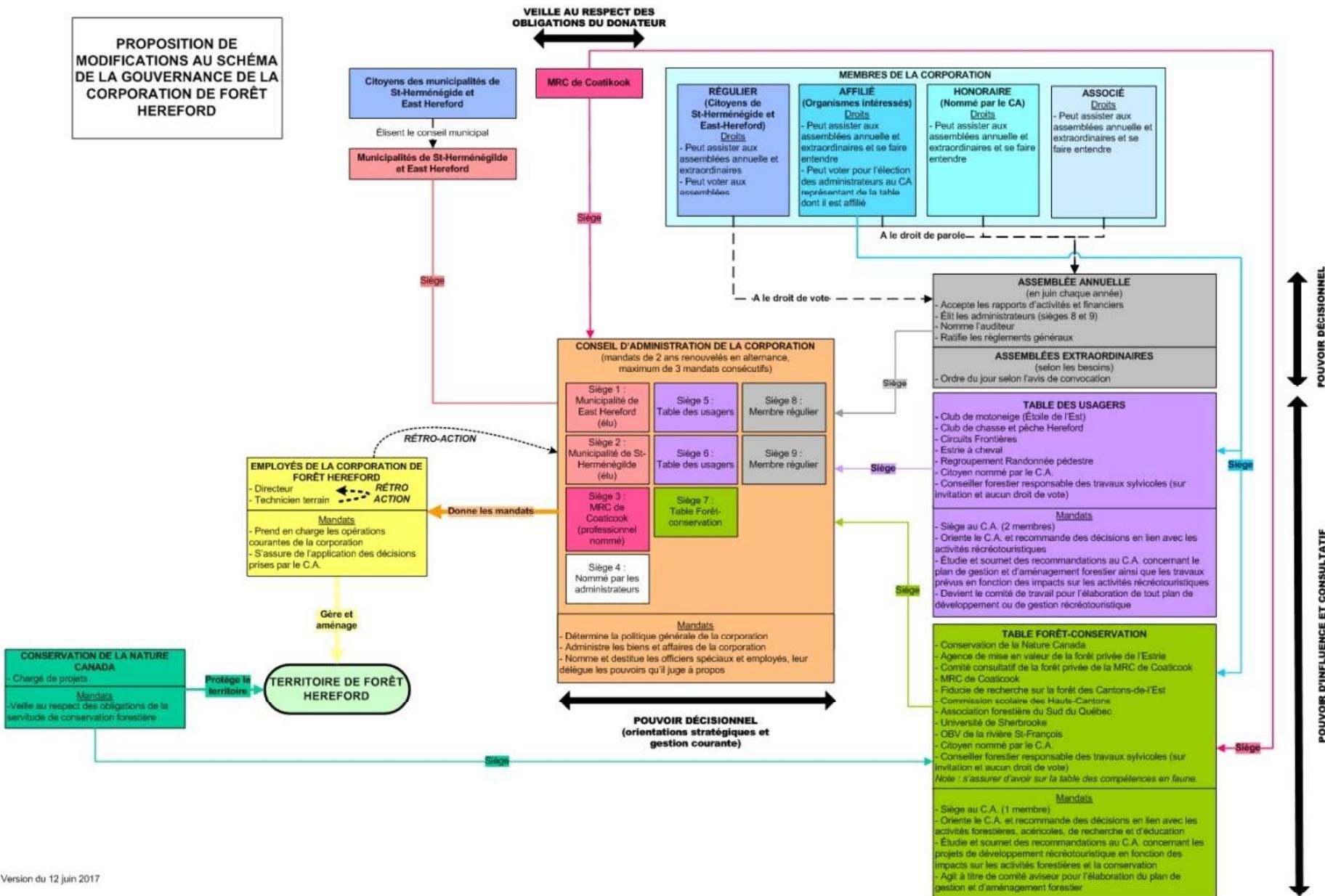
VOCATION DE LA FORÊT COMMUNAUTAIRE HEREFORD

Le territoire de la Forêt communautaire Hereford est voué à la conservation des espèces et des écosystèmes, à la protection de la vocation forestière et à la restauration de sa forêt, à la protection des paysages remarquables, à la recherche et à l'éducation forestières et environnementales et à la pratique d'activités récréatives extensives.

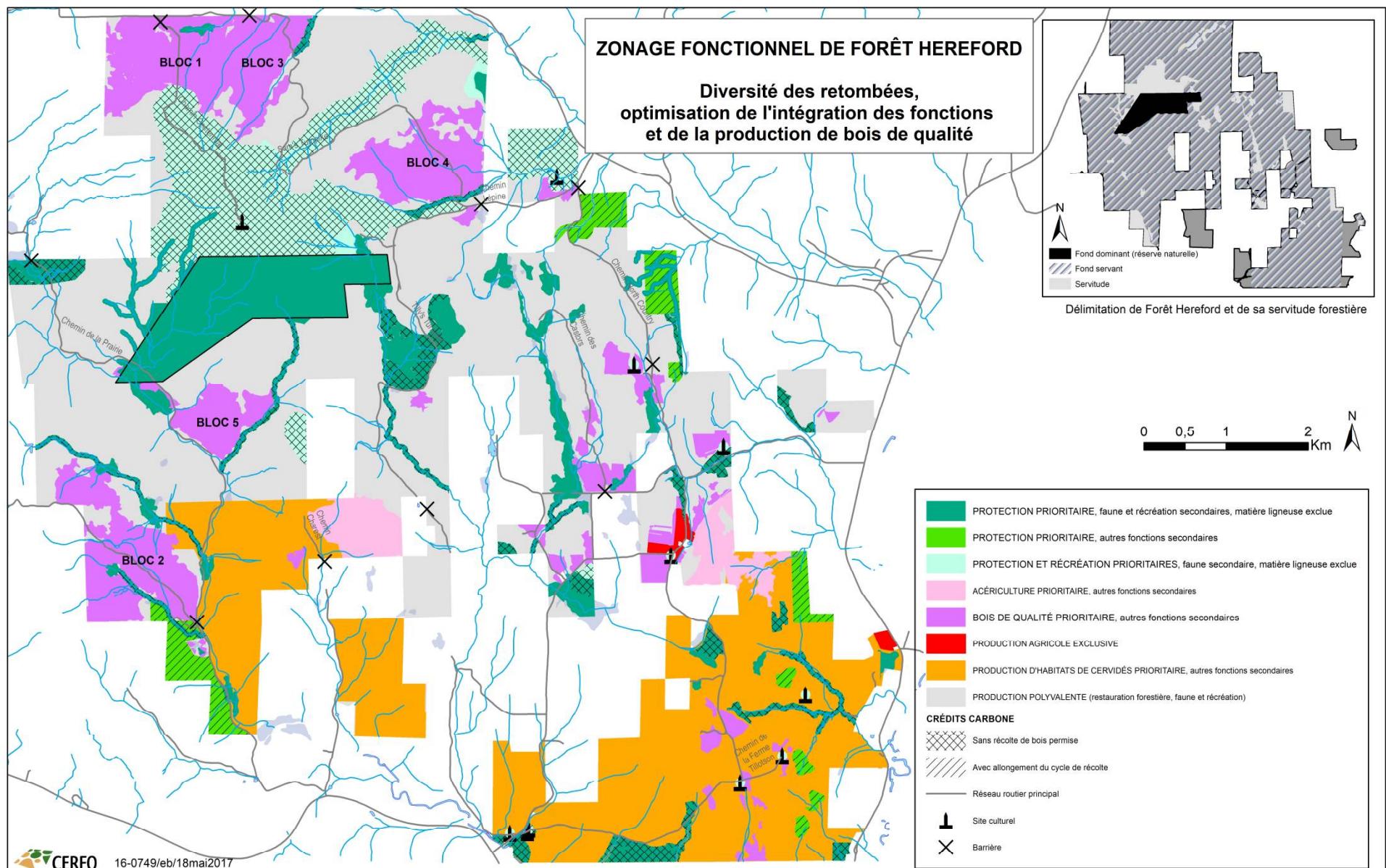


Point de vue sur les paysages environnants la Forêt communautaire Hereford.

NOUVELLE GOUVERNANCE DE FORêt HEREFORD INC.



ZONAGE FONCTIONNEL DE LA FORêt COMMUNAUTAIRE HEREFORD



ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Orientation 1 : Développement de l'accessibilité au territoire pour les citoyens et les visiteurs

OBJECTIFS

- 1.1. Coordonner le développement de l'offre de randonnée pédestre, avec la notion de réseau
- 1.2. Contribuer à la consolidation des activités de vélo de montagne
- 1.3. Contribuer au maintien du membership au sein du Club de chasse et pêche Hereford
- 1.4. Contribuer, auprès des Trois Villages et des promoteurs locaux, au développement de l'offre d'hébergement et d'autres services complémentaires à l'offre récréotouristique existante
- 1.5. Mettre en valeur le paysage agroforestier et les sites naturels exceptionnels du massif du Mont Hereford
- 1.6. Garantir un accès diversifié et encadré au territoire pour les citoyens de la région
- 1.7. Collaborer avec Tourisme Coaticook et Tourisme Cantons-de-l'Est au positionnement de l'offre récréotouristique de la Forêt communautaire Hereford
- 1.8. Développer l'offre d'activités hivernales

Orientation 2 : Innovation en aménagement forestier durable et en restauration forestière

OBJECTIFS

- 2.1 Augmenter la variabilité et la diversité forestières à l'aide de solutions testées ou novatrices, dans le contexte de restauration des écosystèmes
- 2.2 Mettre en place des outils de planification forestière permettant une vision unique et un suivi à long terme
- 2.3 Définir, dans certaines zones propices de la Forêt, une approche de production de valeur ajoutée et de qualité sur pied

Orientation 3 : Saine gouvernance de l'organisme de bienfaisance

OBJECTIFS

- 3.1 Optimiser le processus consultatif par le biais des Tables consultatives existantes
- 3.2 Garantir le fonctionnement objectif et intègre du processus décisionnel, favorisant un leadership local
- 3.3 Diversifier les sources de revenus afin d'augmenter la flexibilité dans la gouvernance, dans le respect des obligations de bienfaisance
- 3.4 Garantir le maintien du statut d'organisme de bienfaisance

Orientation 4 : Maintien de l'équilibre entre les différentes obligations relatives à la possession des propriétés de la Forêt communautaire Hereford

Objectifs

- 4.1 Planifier de façon intégrée la gestion et le développement des différentes ressources de la Forêt
- 4.2 Entretenir et protéger les infrastructures et les propriétés
- 4.3 Garantir le versement des impôts fonciers aux municipalités concernées

Orientation 5 : Éducation et implication dans les communautés

Objectifs

- 5.1 Faire reconnaître la Forêt communautaire Hereford comme site éducatif d'importance régionale concernant la faune et la forêt auprès des jeunes et de la population
- 5.2 Assurer une communication constante avec les communautés et les élus des Trois Villages
- 5.3 Contribuer localement au développement du taux d'activité des filières agricole, acéricole et forestière, dans le respect des obligations de bienfaisance
- 5.4 Identifier et protéger les sites patrimoniaux et organiser leur mise en valeur
- 5.5 Développer des relations avec les autres forêts communautaires canadiennes et états-unies
- 5.6 Supporter financièrement les initiatives locales issues du Comité de développement local des Trois Villages en priorisant celles concernant le développement dans la Forêt

Orientation 6 : Protection de la richesse écologique du territoire

Objectifs

- 6.1 Assurer le suivi des modalités de protection prévues dans la servitude de conservation forestière et contribuer à la promotion de cet outil de conservation
- 6.2 Protéger l'intégrité du massif forestier de la Forêt communautaire Hereford
- 6.3 Minimiser la présence de déprédition causée par les cervidés par le biais de la chasse comme outil de gestion faunique
- 6.4 Poursuivre les travaux d'acquisition de connaissances sur les différentes espèces présentes sur le territoire

Orientation 7 : Développement en recherche appliquée sur la forêt, la faune et la flore

Objectif

- 7.1 Développer des partenariats et des projets avec les établissements de recherche



Site de la Voie des Pionniers à East Hereford rendant hommage à M. Neil Tillotson.

PLAN D'ACTION

Les stratégies et les actions présentées permettront à moyen terme l'atteinte des objectifs identifiés. Une priorisation pour leur réalisation sera réalisée annuellement dans le plan de travail.

Orientation 1 : Développement de l'accessibilité au territoire pour les citoyens et les visiteurs

❖ Objectif 1.1 Cordonner le développement de l'offre de randonnée pédestre, avec la notion de réseau

Stratégies	Actions
1.1.1 Considérer la randonnée pédestre et la raquette comme des activités qui constituent une contribution au milieu en termes d'activités physiques, en permettant un accès quasi-universel au territoire pour la population locale et les visiteurs	a- Maintenir la gratuité tout en sollicitant des contributions volontaires
1.1.2 Consolider la structure de gestion actuelle de manière à en augmenter l'efficience et l'imputabilité	a- Confier la coordination de la gestion de l'offre en randonnée pédestre et en raquette à Forêt Hereford, qui agirait en concertation avec les municipalités concernées, les bénévoles et les usagers via un comité permanent b- Trouver de nouvelles sources de financement afin de permettre l'entretien et le développement du réseau c- Envisager les possibilités de combiner plusieurs projets récrétouristiques (randonnée, vélo, ski, relais-refuge, etc.) dans les mêmes demandes de financement, et dans les mêmes demandes d'autorisation auprès de la CPTAQ, afin d'optimiser les ressources et augmenter l'effet de levier des projets
1.1.3 Développer une offre de qualité en randonnée pédestre et en raquette de manière à positionner la Forêt communautaire Hereford comme un des pôles majeurs des Cantons-de-l'Est	a- Aménager un réseau dédié et exclusif pour la randonnée pédestre et la raquette (exception faite pour le ski de montagne en montée seulement pour permettre l'accès aux domaines skiables) b- Poursuivre l'amélioration du Sentier pédestre Neil-Tillotson afin d'en faire le pivot central d'un réseau comportant des boucles de différentes longueurs pouvant convenir à des clientèles variées c- À court terme, prioriser l'aménagement de trois nouvelles boucles de sentiers pédestres, rattachées au Sentier pédestre Neil-Tillotson, parmi les corridors de randonnée pédestre planifiés d- À moyen terme, bien analyser le potentiel récrétouristique qu'offre le secteur du

	<p>Ravin des érablières et terminer la mise en valeur du secteur des Cascades (versant ouest du Mont Hereford)</p> <p>e- Maintenir la modalité d'accès aux chiens, qui sont sous le contrôle physique ou verbal de leur maître, tout en s'assurant de bien indiquer cette spécificité de Forêt Hereford aux points d'accueil et dans la publicité</p>
1.1.4 Améliorer et développer les aires d'accueil	<p>a- Améliorer les structures attenantes dans l'aire d'accueil existante (stationnement, cartes de localisation, toilette sèche, borne de contribution volontaire, etc.).</p> <p>b- Aménager une nouvelle aire d'accueil sur le chemin Centennial</p>

❖ Objectif 1.2 Contribuer à la consolidation des activités de vélo de montagne

Stratégies	Actions
1.2.1 Considérer le vélo de montagne comme une forme de contribution au milieu et un produit-phare de l'offre récrétouristique.	<p>a- Évaluer la possibilité d'éliminer la redevance exigée à Circuits frontières afin de lui permettre de consacrer toutes ses ressources à la gestion, l'entretien et le développement de son réseau de sentier et de ses activités</p>
1.2.2 Accompagner Circuits Frontières (CF) dans la consolidation de son organisme et de son offre de manière à permettre l'atteinte d'une masse critique de visiteurs	<p>a- Offrir la participation de Forêt Hereford aux réflexions concernant la gouvernance de CF</p> <p>b- À court terme, compléter la consolidation du réseau de vélo de montagne avec l'aménagement de quatre nouveaux sentiers (voir annexe) et participer à l'analyse du potentiel récrétouristique qu'offre le secteur du Ravin des érablières</p> <p>c- Envisager les possibilités de combiner plusieurs projets récrétouristiques (randonnée, vélo, ski, relais-refuge, etc.) dans les mêmes demandes de financement, et dans les mêmes demandes d'autorisation auprès de la CPTAQ, afin d'optimiser les ressources et augmenter l'effet de levier des projets (même que dans 1.1.2)</p> <p>d- Accompagner les réflexions du milieu en regard du développement d'activités connexes aux sentiers de vélo, pouvant contribuer à la consolidation de l'offre (services parallèles, événements, etc.)</p> <p>e- Maintenir la modalité d'accès aux chiens, qui sont sous le contrôle physique ou verbal de leur maître, tout en s'assurant de bien indiquer cette spécificité de Forêt Hereford aux points d'accueil et dans la publicité (même que dans 1.1.3)</p> <p>f- Accompagner CF dans l'amélioration de ses aires d'accueil, notamment dans le nouveau stationnement du chemin Centennial</p>
1.2.3 Éviter toute confusion entre le réseau de vélo de montagne et le réseau de randonnée pédestre et de raquette	<p>a- Éviter, si possible, d'avoir des sentiers de vélo partagés avec d'autres activités.</p> <p>b- Indiquer clairement dans les aires d'accueil et sur les sites de Forêt Hereford et de Circuits Frontières que l'utilisation des sentiers de vélo de montagne (pour le vélo et le ski) est soumise à la tarification de Circuits Frontières.</p>

❖ Objectif 1.3 Contribuer au maintien du membership au sein du Club de chasse et pêche Hereford

Actions
1.3.1 Évaluer la pertinence de moduler la redevance exigée au Club de chasse en fonction d'indicateurs et en fonction du marché locatif faunique en région
1.3.2 Maintenir l'accès pour la chasse à l'ensemble de la Forêt, dans le respect des modalités déjà prévues dans la Servitude de conservation forestière
1.3.3 Accompagner le Club de chasse dans le développement d'une offre de chasse variée et dans la diversification et la promotion des services offerts
1.3.4 Contribuer au développement de l'offre de pêche en ruisseaux par la réalisation de certains aménagements (ensemencements, aménagement de seuils, etc.)
1.3.5 S'impliquer dans la gestion de l'entente du Club de chasse avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) (articles 36-37)

❖ Objectif 1.4 Contribuer, auprès des Trois Villages et des promoteurs locaux, au développement de l'offre d'hébergement et d'autres services, complémentaires à l'offre récrétouristique existante

Stratégies	Actions
1.4.1 S'assurer d'être disponible auprès des promoteurs locaux afin de favoriser un arrimage adéquat pour la pérennité de l'offre développée dans les Trois Villages	<ul style="list-style-type: none"> a) Aider les fournisseurs d'hébergement à positionner leur offre auprès des visiteurs de la Forêt b) Évaluer la possibilité de contribuer au développement d'une offre de restauration locale intégrant la cueillette de produits forestiers non ligneux dans la Forêt c) Contribuer au développement de relations/partenariats avec l'offre de services dans les communautés américaines adjacentes d) Assurer la connectivité avec le camping Mont Expérience Hereford, en aménageant un sentier reliant le site (idéalement un sentier dédié pour chaque activité)
1.4.2 Aménager un ou deux relais-refuges dans le réseau de sentiers récréatifs dans la Forêt, répondant à une offre complémentaire à celle développée en périphérie et accessible aux plus d'activités possibles	<ul style="list-style-type: none"> a) Voir à la construction à court terme d'un relais-refuge à l'ouest du Tillys' Turnpike et au nord du chemin du Cul-de-Sac b) Préciser l'organisme responsable de la gestion des relais-refuges c) Évaluer les opportunités et les besoins d'un deuxième relais-refuge dans le secteur du sommet du Mont Hereford

❖ **Objectif 1.5 Mettre en valeur le paysage agroforestier et les sites naturels exceptionnels du massif du Mont Hereford**

Stratégies	Actions
1.5.1 Mettre en valeur les sites naturels exceptionnels par le biais des activités récréotouristiques	<ul style="list-style-type: none"> a) S'assurer de mettre en valeur les sites naturels exceptionnels (chute à Donat, sommet du Mont Hereford, Cirque glaciaire, le Ravin des érablières) avec le réseau pédestre actuel et les nouveaux sentiers afin d'améliorer l'expérience du randonneur-raquetteur. b) Mettre en place, conformément au zonage, des mesures de protection de l'environnement forestier immédiat aux abords des sentiers pédestres de manière à assurer une intégrité optimale des paysages forestiers offerts aux randonneurs (bande de protection minimale de 60 m de largeur). c) Conserver l'ambiance forestière aux abords des sentiers de vélo avec le respect des modalités déjà développées (voir fiches de zonage)
1.5.2 Participer aux démarches locales et régionales d'identification des points de vue d'intérêt et de mise en valeur des paysages du territoire	<ul style="list-style-type: none"> a) Contribuer à la sensibilisation locale en matière de mise en valeur des paysages. b) Contribuer, avec la MRC et les municipalités au développement de nouveaux circuits touristiques (routiers ou cyclables) mettant en valeur avec les points de vue d'intérêt identifiés, ou voir à leur intégration dans des circuits touristiques existants. c) Contribuer au positionnement de cette offre d'observation de paysages (sur le site de Web de Forêt Hereford et sa page Facebook, sur les sites touristiques locaux et régionaux, sur les sites spécialisés en plein air, sur les outils de géolocalisation et dans les commerces de plein-air de la région)

❖ **Objectif 1.6 Garantir un accès diversifié et encadré au territoire pour les citoyens de la région**

Stratégies	Actions
1.6.1 Optimiser la sécurité des usagers, des bénévoles et des personnes impliqués dans les activités du territoire de la Forêt	<ul style="list-style-type: none"> a) Voir à l'élimination ou la modification des infrastructures qui représentent un danger potentiel pour la clientèle (garde-fous et passerelles non-conformes aux normes de la régie du bâtiment) b) S'assurer d'une couverture CNESST (ou équivalent) pour les bénévoles et les personnes impliquées dans l'entretien des sentiers récréatifs c) Participer à la mise à jour du Plan particulier d'intervention réalisée par les municipalités, notamment avec l'ajout de points de rencontre.
1.6.2 Poursuivre le développement de l'accessibilité à la Forêt par le biais de nouvelles activités encadrées	<ul style="list-style-type: none"> a) Poursuivre le développement de la randonnée équestre dans le secteur du Mont Hereford b) Poursuivre le développement de partenariats en lien avec le potentiel mycologique

	<p>c) Développer davantage le volet astronomique possible grâce à l'accès au sommet du Mont Hereford, en supportant l'organisation des évènements existants (ex. : La Tête dans les étoiles) et en évaluant les possibilités offertes par l'éclipse solaire du 8 avril 2024</p> <p>d) Évaluer la pertinence d'organiser une journée «chemins forestiers ouverts» pour l'observation des paysages automnaux.</p>
--	---

❖ Objectif 1.7 Collaborer avec Tourisme Coaticook et Tourisme Cantons-de-l'Est au positionnement de l'offre récréotouristique de la Forêt communautaire Hereford

Actions
1.7.1 Optimiser l'utilisation des outils actuels (site Web et Facebook)
1.7.2 Développer des partenariats avec les commerces de plein-air ou les fournisseurs d'offre complémentaire de la région
1.7.3 Contribuer au développement de partenariats avec les commerces de plein-air ou les fournisseurs d'offre complémentaire de la région
1.7.4 Assurer la présence de l'offre dans les sites spécialisés et les outils de promotion touristique régionaux

❖ Objectif 1.8 Développer l'offre d'activités hivernales

Stratégies	Actions
1.8.1 Optimiser l'utilisation hivernale du territoire de la Forêt, notamment avec des activités physiques	<p>a) Faire connaître davantage les sentiers de randonnée pouvant être utilisés pour la raquette</p> <p>b) Contribuer à un meilleur positionnement de l'offre hivernale dans le secteur du Mont Hereford, notamment en concertant les intervenants concernés</p> <p>c) Maintenir les sentiers de motoneige existants permettant ainsi une connectivité régionale des sentiers</p> <p>d) Poursuivre les efforts de sensibilisation visant à contrer la pratique non permise de la motoneige hors sentier</p>
1.8.2 Considérer le ski de montagne comme une contribution au milieu en termes d'activités physiques et un produit distinctif de l'offre récréotouristique et contribuer à la consolidation de cette offre en accompagnant Circuits Frontières	<p>a) Évaluer la possibilité d'éliminer la redevance exigée à Circuits frontières afin de lui permettre de consacrer toutes ses ressources à la gestion, l'entretien et le développement de son réseau de sentier et de ses activités (même que 1.2.1)</p> <p>b) Mettre en réserve un domaine skiable (ski de montagne) pour des développements éventuels, en fonction des besoins (identifié au zonage)</p> <p>c) Évaluer le besoin de mettre en place un service de navette en motoneige donnant accès au sommet</p> <p>d) Intégrer les besoins d'aménagement du ski de montagne dans la planification des</p>

travaux d'aménagement forestier, afin de faciliter l'aménagement des domaines skiables

- e) Poursuivre les réflexions avec le milieu et Circuits Frontières sur le développement de la pratique (sous l'égide de Circuits Frontières) du ski nordique dans les sentiers de vélo de montagne (en complémentarité avec l'offre locale existante de ski de montagne et de ski de fond)



Kiosque d'accueil pour l'activité de ski de montagne.

Orientation 2 : Innovation en aménagement forestier durable et en restauration forestière

❖ Objectif 2.1 Augmenter la variabilité et la diversité forestières à l'aide de solutions testées ou novatrices, dans le contexte de restauration des écosystèmes et d'acceptabilité sociale

Stratégies	Actions
2.1.1 S'assurer d'être à la fine pointe des connaissances scientifiques écologiques et forestières en matière d'aménagement forestier durable et contribuer à leur expérimentation afin de faire de la Forêt un laboratoire unique	<ul style="list-style-type: none">a) Augmenter la présence d'espèces forestières plus rares, notamment par le biais de coupes partielles adaptées, de traitements non commerciaux ou avec l'enrichissement aux endroits propicesb) Intervenir de façon à éviter de rajeunir l'âge des écosystèmes forestiersc) Mettre à profit les modalités du Projet forestier Pivot, visant la production de crédits carbone forestier, dans l'atteinte d'une plus grande variabilité et diversité forestières
2.1.2 Assurer la remise en production des secteurs non productifs.	<ul style="list-style-type: none">a) Évaluer la possibilité de reboiser certaines aires d'empilement avec des essences à croissance rapide, entre les cycles de récolte de 15 ans, aux endroits propicesb) Remettre en production certaines aires d'empilement aujourd'hui devenues inutilesc) Remettre en production les secteurs en friche et non contributifs aux paysages

❖ Objectif 2.2 Mettre en place des outils de planification forestière permettant une vision unique et un suivi à long terme

Stratégies	Actions
2.2.1 Assurer une saine gestion du potentiel ligneux disponible	<ul style="list-style-type: none">a) Évaluer le respect de la possibilité forestière sur des horizons quinquennauxb) Respecter, d'ici la production d'un nouveau calcul, l'évaluation de la possibilité forestière annuelle prenant en compte les impacts du nouveau zonage.c) Ajuster la possibilité forestière en fonction des intrants du zonage fonctionnel et assurer son actualisation d'ici 2023
2.2.2 Se doter d'outils innovants de planification forestière	<ul style="list-style-type: none">a) Mettre à jour le plan général d'aménagement forestier en fonction du Projet forestier Pivot, de la certification FSC, de l'aménagement écosystémique et de la planification intégrée.b) Maintenir à jour la planification quinquennale dynamique de la localisation des activités d'aménagement forestier et la mettre en œuvre annuellement avec un plan annuel d'interventions forestières, composé des prescriptions sylvicoles, de la cartographie précise et des infrastructures à construirec) Maintenir la certification FSC du territoired) Toujours s'assurer de faire preuve d'exemplarité dans la planification et la réalisation

	de travaux de restauration forestière, permettant la sensibilisation et l'acceptation des partenaires, des usagers et de la population, dans le respect des modalités proposées dans chaque zone définie au zonage
--	--

❖ **Objectif 2.3 Définir, dans certaines zones propices de la Forêt, une approche de production de valeur ajoutée et de qualité sur pied**

Stratégies	Actions
2.3.1 Définir les scénarios et les interventions sylvicoles dans ces zones afin d'y créer de la valeur ajoutée à long terme et permettre de poursuivre le financement de la mission de Forêt Hereford inc.	<ul style="list-style-type: none"> a) Maintenir des plantations dans les zones de plantations reconnues dans la servitude de conservation forestière b) Mettre à jour le plan général d'aménagement forestier en fonction des zones de production de valeur et des scénarios sylvicoles développés c) Mettre en œuvre annuellement les scénarios sylvicoles planifiés et assurer un suivi rigoureux de ces zones, dans le respect de modalités proposées dans la fiche de zonage



Orientation 3 : Saine gouvernance de l'organisme de bienfaisance

❖ Objectif 3.1 Optimiser le processus consultatif par le biais des Tables consultatives existantes

Stratégies	Actions
3.1.1 Maintenir en tout temps le dialogue entre les différents usagers et intervenants, afin d'assurer une saine cohabitation des usages	<ul style="list-style-type: none">a) Maintenir les activités de la Table Forêt Conservation et de la Table des Usagers, à raison d'au moins deux rencontres par année chacuneb) Poursuivre les discussions au sein de la Table de Usagers de façon à diminuer les impacts négatifs de la fermeture du territoire pour la chasse sur les activités récréatives (dans l'espace ou dans le temps) et fournir une prévisibilité annuelle pour tous les usagersc) Poursuivre le développement d'outils de participation pour les membres des Tables consultativesd) Mettre à jour le fonctionnement et la composition des Tables consultatives en fonction du rapport du CERFO sur la gouvernance

❖ Objectif 3.2 Garantir le fonctionnement objectif et intègre du processus décisionnel, favorisant un leadership local

Actions
3.2.1 Assurer une représentativité équilibrée au sein du conseil d'administration, notamment concernant la conservation
3.2.2 Rédiger des politiques de gouvernance complémentaires aux règlements généraux et permettant un suivi rapide par les administrateurs (en poste ou nouveaux)
3.2.3 Mettre à jour les règlements généraux de Forêt Hereford inc. en fonction du rapport du CERFO sur la gouvernance
3.2.4 Rappeler périodiquement la mission actualisée de Forêt Hereford aux membres du conseil d'administration
3.2.5 Maintenir l'intérêt des membres de l'organisme en les tenant constamment informés et consultés sur les grands enjeux et des développements

❖ Objectif 3.3 Diversifier les sources de revenus afin d'augmenter la flexibilité dans la gouvernance, dans le respect des obligations de bienfaisance

Actions
3.3.1 S'assurer de toujours obtenir des offres de services forestiers compétitives, visant la réalisation des travaux de restauration forestière, en fonction des marchés et dans un souci de développement de relations à long terme
3.3.2 Opérationnaliser le Projet forestier Pivot de crédits carbone forestier

3.3.3	Évaluer les possibilités de développement acéricole en fonction du zonage fonctionnel et dans le respect des fins de bienfaisance
3.3.4	Opérationnaliser l'approche de production de valeur ajoutée sur pied et de qualité, dans certaines zones forestières propices, afin de contribuer à permettre le financement des fins de bienfaisance de Forêt Hereford inc.
3.3.5	Être à l'affût de nouvelles opportunités de revenus permettant la réalisation des fins de bienfaisance

❖ **Objectif 3.4 Garantir le maintien du statut d'organisme de bienfaisance**

Actions
3.4.1 Poursuivre la saine gestion des finances de l'organisme de bienfaisance
3.4.2 Garantir en tout temps le respect des six fins de bienfaisance de Forêt Hereford inc.
3.4.3 Rappeler périodiquement les obligations de bienfaisance aux administrateurs et aux membres de Forêt Hereford

Orientation 4 : Maintien de l'équilibre entre les différentes obligations relatives à la possession des propriétés de la Forêt communautaire Hereford

❖ **Objectif 4.1 Planifier, de façon intégrée, la gestion et le développement des différentes ressources du territoire, dans le respect de la vocation unique du territoire de la Forêt**

Stratégies	Actions
4.1.1 S'assurer en tout temps de minimiser les impacts, notamment visuels, issus des travaux de mise en valeur d'une ressource par rapport aux autres	<ul style="list-style-type: none"> a) Assurer la signature, la mise en oeuvre et le suivi des ententes pour tous les usages dans le territoire, dans le respect du zonage b) Mettre en oeuvre et respecter le zonage fonctionnel défini pour le territoire, dans un contexte adaptatif
4.1.2 Assurer le respect de la vocation du territoire de la Forêt dans la gestion et le développement des différentes ressources du territoire	<ul style="list-style-type: none"> a) Sensibiliser les autorités, les promoteurs, les partenaires et les communautés sur la vocation unique du territoire de la Forêt

❖ Objectif 4.2 Entretenir et protéger les infrastructures et les propriétés

Stratégies	Actions
4.2.1 Assurer la surveillance de la Forêt	<ul style="list-style-type: none"> a) Développer et maintenir des relations harmonieuses et d'entraide avec les propriétaires voisins b) Assurer un suivi du mandat de surveillance du Club de chasse et pêche Hereford c) Poursuivre la mise sur pied du réseau de surveillants de la Forêt dans la communauté d) Assurer un suivi constant avec les autorités, notamment par le biais du contrat social avec la Sûreté du Québec
4.2.2 Assurer la gestion et la protection des propriétés et leurs infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> a) Entretenir le réseau routier et ses accès, ou les fermer, en fonction des besoins et des priorités d'entretien à définir b) Installer et entretenir les barrières aux endroits nécessaires c) Mettre en place une signalisation uniforme et intégrée dans la Forêt, notamment pour les nouveaux chemins d) Planifier l'entretien des cinq bâtiments dans la Forêt en fonction des besoins et des opportunités e) Mettre en place un système d'information géographique (SIG) complet sur l'ensemble des ressources et fonctions des propriétés f) Assurer un entretien assidu des 110 km de lignes de lots de la Forêt g) Rester à l'affût des opportunités d'acquisition de terrain pouvant contribuer à l'expansion de la protection du massif forestier du Mont Hereford pour les générations futures et en fonction des besoins d'accès

❖ Objectif 4.3. Garantir le versement des impôts fonciers aux municipalités concernées

Actions
4.3.1 Toujours considérer prioritaire le paiement des impôts fonciers et prendre tous les moyens pour garantir ce paiement à perpétuité



Orientation 5 : Éducation et implication dans les communautés

❖ Objectif 5.1 Faire reconnaître la Forêt communautaire Hereford comme site éducatif d'importance régionale concernant la faune et la forêt auprès des jeunes et de la population

Stratégies	Actions
5.1.1 Développer, en collaboration avec les municipalités, la MRC, la Commission scolaire et l'Association forestière une stratégie éducative pour les jeunes qui favorise l'apprentissage par l'expérience dans la Forêt	<ul style="list-style-type: none">a) Évaluer les possibilités de partenariats éducatifs avec les camps de jours et les camps de vacances des environs, notamment en poursuivant l'approche de défrayer les coûts de transport des jeunesb) Organiser, en collaboration avec la MRC et l'Association forestière, des activités et des opportunités de visites pour les citoyensc) Installer davantage de panneaux de sensibilisation forestière aux endroits propicesd) Organiser une journée « portes ouvertes » à chaque 3e samedi du mois d'août et en faire une tradition permettant d'éduquer la population sur les nouvelles pratiques visant la restauration forestière (régénération des forêts dégradées)e) Supporter la tenue de journées thématiques dans la Forêt, telle que l'activité « La tête dans les étoiles », des activités de survie en forêt, des activités mycologiques, etc.f) Évaluer les possibilités de partenariats avec le CRIFA pour l'implantation d'une érablière-école, à l'endroit identifié à cette fin dans le zonage fonctionnel

❖ Objectif 5.2 Assurer une communication constante avec les communautés et les élus des Trois Villages

Stratégies	Actions
5.2.1 Assurer l'implication locale et régionale de Forêt communautaire Hereford	<ul style="list-style-type: none">a) Officialiser l'implication de Forêt Hereford au sein du Comité de développement local des Trois Villagesb) S'impliquer dans différents comités régionaux, notamment au Comité consultatif de la forêt privée de la MRC ou d'autres lieux d'échanges pertinents à la mission de Forêt Hereford inc.c) Poursuivre le travail de collégialité avec la MRC, les municipalités et leurs professionnels
5.2.2 Maintenir des outils de communication avec les communautés	<ul style="list-style-type: none">a) Établir et respecter un calendrier régulier de mise à jour du contenu bilingue du site Web de Forêt Herefordb) Poursuivre l'animation de la page Facebook de la Forêt communautaire Herefordc) Écrire périodiquement des articles dans les journaux locaux et régionauxd) Fournir périodiquement un rapport sommaire des activités en cours aux élus des municipalités des Trois Villages et au conseil de la MRC

❖ **Objectif 5.3 Contribuer localement au développement du taux d'activité des filières agricole, acéricole et forestière, dans le respect des obligations de bienfaisance**

Actions
5.3.1 Maintenir les taux d'activités forestières et agricoles dans la Forêt
5.3.2 Engager, lorsque possible, des entrepreneurs provenant des environs
5.3.3 Bien documenter les retombées de la mise en valeur de la Forêt communautaire Hereford dans les rapports annuels

❖ **Objectif 5.4 Identifier et protéger les sites patrimoniaux et organiser leur mise en valeur**

Stratégies	Actions
5.4.1 Définir et mettre en oeuvre une stratégie globale des possibilités de mise en valeur du patrimoine historique, en collaboration avec les municipalités, la MRC et le milieu universitaire	<ul style="list-style-type: none"> a) Mettre en place des zones d'intégration du paysage autour des sites patrimoniaux identifiés b) Poursuivre, en attente d'opportunités de mise en valeur agricole ou faunique, le fauchage annuel de toutes les anciennes prairies encore présentes dans la Forêt, afin de les garder au stade herbacé c) Contribuer à la recherche et à la documentation sur l'histoire de la Famille Tillotson d) Documenter l'occupation historique des Premières Nations dans la Forêt et évaluer les possibilités de mise en valeur e) Amorcer les démarches pour une approche de recueil des témoignages sur l'histoire du territoire de la Forêt du type « mémoires vivantes »

❖ **Objectif 5.5 Développer des relations avec les autres forêts communautaires canadiennes et états-unies**

Actions
5.5.1 Maintenir des relations avec les forêts communautaires du nord-est américain, notamment celles visitées en 2015 dans le cadre du projet sur la gouvernance avec le CERFO
5.5.2 Maintenir des liens avec le Northern Forest Center
5.5.3 Assurer un suivi et s'impliquer auprès des œuvres Tillotson, notamment auprès de la Tillotson North Country Foundation
5.5.4 Développer des relations avec d'autres forêts communautaires au Canada et ailleurs dans le monde, dans l'objectif de favoriser l'évolution du modèle de forêt communautaire

❖ **Objectif 5.6 Supporter financièrement les initiatives locales issues du Comité de développement local des Trois Villages en priorisant celles concernant le développement dans la Forêt communautaire Hereford.**

Actions

5.6.1 Prendre en compte, lors des investissements dans la Forêt, les orientations du Plan de développement 2017-2021 des Trois Villages

5.6.2 Être à l'écoute des besoins en soutien financier des communautés des Trois Villages, dans le respect de la capacité financière de Forêt Hereford



Visite d'étudiants en Aménagement de la forêt du Centre de formation professionnelle le Granit.

Orientation 6 : Protection de la richesse écologique du territoire

❖ Objectif 6.1 Assurer le suivi des modalités de protection prévues dans la servitude de conservation forestière et contribuer à la promotion de cet outil de conservation

Actions
6.1.1 Collaborer activement avec Conservation de la nature Canada au respect des modalités prévues dans la servitude de conservation forestière
6.1.2 Contribuer à la reconnaissance et au déploiement de la servitude de conservation forestière au Québec
6.1.3 Évaluer les possibilités de reconnaissance du territoire sous servitude, par le gouvernement du Québec, comme aire protégée polyvalente

❖ Objectif 6.2 Protéger l'intégrité du massif forestier de la Forêt

Stratégies	Actions
6.2.1 Éviter la fragmentation du massif forestier en visant à ne pas dépasser 2 % d'occupation globale du territoire par des chemins ou autres emprises anthropiques	<ul style="list-style-type: none">a) Augmenter la superficie de milieux naturels sans travaux d'aménagement forestier en y produisant des crédits carbone (Projet forestier Pivot)b) Viser à respecter la largeur moyenne d'emprise des chemins forestiers à 15 mètres de largeur (servitude de conservation forestière)c) Éviter, autant que possible, la construction de chemins forestiers aux endroits où la biodiversité pourrait être plus vulnérabled) Éviter de fragmenter certains sites d'habitats des cervidés, notamment les zones de production d'habitats de cervidés identifiées dans le zonage fonctionnele) Planifier toute nouvelle infrastructure en prenant en considérant l'impact possible sur la fragmentation du massif forestier

❖ Objectif 6.3 Minimiser la présence de dépréation causée par les cervidés par le biais de la chasse comme outil de gestion faunique

Actions
6.3.1 Maintenir la pratique de la chasse aux cervidés, dans le respect des populations
6.3.2 Contribuer de façon directe, lors des travaux d'aménagement forestier, à l'amélioration de la qualité des habitats des cervidés dans les zones fauniques prioritaires identifiées dans le zonage fonctionnel et évaluer la possibilité d'avoir recours aux programmes d'aide existants

❖ **Objectif 6.4 Poursuivre les travaux d'acquisition de connaissances sur les différentes espèces présentes**

Stratégies	Actions
6.4.1 Coordonner le suivi concernant les différentes espèces à risque	<ul style="list-style-type: none"> a) Coordonner des inventaires et leur suivi pour les espèces floristiques à risque b) Coordonner des inventaires et leur suivi pour les espèces fauniques à risque
6.4.2 Poursuivre le développement des connaissances sur les vieilles forêts du territoire	<ul style="list-style-type: none"> a) Poursuivre l'apprentissage de l'utilisation des données Lidar pour l'identification de vieilles forêts potentielles et coordonner des inventaires terrain des sites potentiels identifiés b) Analyser les besoins de protection et de mise en valeur des vieilles forêts identifiées
6.4.3 Maintenir à jour les connaissances sur les populations fauniques exploitées	<ul style="list-style-type: none"> a) Mieux documenter les statistiques de prélèvement faunique réalisé par les membres du Club de chasse et pêche Hereford b) Maintenir à jour les données sur les évaluations de densité de cerfs avec les inventaires terrestres
6.4.4 Poursuivre le travail de surveillance et d'éradication des espèces exotiques envahissantes	<ul style="list-style-type: none"> a) Identifier toute nouvelle occurrence d'invasion et la traiter dès que possible b) Être à l'affût de partenariats possibles ou des nouvelles connaissances sur le sujet

Orientation 7 : Développement en recherche appliquée sur la forêt, la faune et la flore

❖ **Objectif 7.1 Développer des partenariats et des projets avec les établissements de recherche**

Stratégies
7.1.1 Promouvoir la réalisation de travaux de recherche dans la Forêt communautaire Hereford, en concordance avec les besoins exprimés par la Table Forêt Conservation, et contribuer à leur financement dans le respect des fins de bienfaisance de Forêt Hereford inc.
7.1.2 Mettre en œuvre l'entente de partenariat scientifique avec l'Université Laval
7.1.3 Officialiser la collaboration avec l'Université de Sherbrooke par la signature d'une entente officielle de partenariat scientifique
7.1.4 Participer à des projets de recherche concernant la gouvernance des ressources naturelles par les communautés
7.1.5 Installer une station météorologique au sommet du Mont Hereford, utile tant aux projets de recherche qu'aux usagers et aux communautés

ANNEXE : PROJETS RÉCRÉOTOURISTIQUES À COURT ET MOYEN TERME DANS LA FORêt COMMUNAUTAIRE HEREFORD

